



RENDEZ VOUS ATTENDU MAIS RENDEZ VOUS MANQUE !

L'heure est aux assemblées générales !

Vous connaissez -pour avoir lu nos précédentes communications- les enjeux en termes de salaires et d'emplois que renferment les négociations relatives aux RMMG ainsi qu'à l'Annexe IV ; nous avons pris l'engagement de vous informer à chaque étape de la première d'entre elles : la NAO sur les minima de Branche (RMMG).

Rendre inopérante, pour ne pas dire neutraliser la CCN de son rôle de régulatrice en matière salariale, sans que cela ôte aux groupes de protection sociale leur capacité à négocier des NAO, cela revient à annuler toutes les augmentations liées aux dispositifs de progression de carrière prévus dans l'Annexe IV.

Sans présager du pire, que deviendra une CCN sans perspectives au niveau salarial et sans garanties, laissant les « mains libres » aux Directions des groupes pour ajuster leur politique sociale en fonction des « gains de productivité » définis par eux-mêmes ?

Défendre les salaires, c'est défendre notre CCN, c'est défendre le paritarisme auquel nous sommes attachés et qui prouve depuis des années sa bonne gestion. Aucun argument économique ne peut justifier l'attitude des employeurs.

Lors de notre entretien au Ministère du Travail le 28 février, l'Association des Employeurs faisait valoir la CPPNI du 7 mars pour clore les discussions, assurant, à demi-mot, qu'elle serait consacrée à la révision de ces minima dans un contexte où l'évolution du SMIC a toujours pour conséquence de placer les 9 premiers niveaux de nos RMMG en deçà de celui-ci.

A cette occasion, les Organisations Syndicales avaient proposé **a minima**, une demande de revalorisation, des RMMG pour l'exercice 2024 (Cf notre communication du 30 janvier).

Elles attendaient, légitimement, et compte-tenu de la teneur des échanges au Ministère, une proposition digne de la part des employeurs permettant d'entrevoir leur volonté d'agir dans le respect des salariés autant que des sommations ministérielles.

STUPEUR GENERALE ! IL N'EN A RIEN ETE !

Le 7 mars, les Organisations Syndicales s'apprêtaient à entrer, enfin, en négociation pour la revalorisation des minima de Branche. Les représentants des employeurs se sont exprimés, sans honte, ni gêne, ni embarras : revalorisation des RMMG **sans application de la disposition de l'article 9.1 de l'actuelle Annexe IV! (garantie d'évolution des salaires réels – Cf notre communication du 23 février).**



La position de l'Association des employeurs est toujours la même : aucune augmentation des salaires pour les salariés de notre Branche ! Le coût estimé serait supérieur à 13% de la masse salariale, et impossible à mettre en œuvre dans les GPS de moindres effectifs au risque de les mettre en « difficulté ».

L'Association des Employeurs semble oublier qu'elle avait, chaque année, la capacité et la totale liberté d'appliquer l'inflation constatée à la grille de la Branche, ce qui, faut-il le rappeler, aurait considérablement amoindri l'écart à rattraper.

A mots à peine couverts, les Organisations Syndicales seraient tenues pour responsables de la mise en difficulté financière de certains GPS. Ces mêmes GPS qui ont proposé des augmentations de salaires en interne voire auraient provisionné une augmentation significative !

Comprenne qui pourra, mais après la stupeur c'est l'indignation qui gagne toutes les Organisations Syndicales !

Comment peut-on concevoir la possibilité d'une négociation loyale basée sur une actuelle Annexe IV que l'Association des Employeurs a signée et se refuse à l'appliquer ?

L'Association des Employeurs conserve sa posture initiale du rien à proposer et du quoi qu'il en coûte !

Quoi qu'il en coûte revenant à mettre en péril notre Convention Collective Nationale, mettre en péril nos 26.000 emplois et la sécurité des millions d'adhérents aux régimes de retraite complémentaire, de frais de santé et de prévoyance gérés par nos groupes.

Nous sommes, à ce stade, contraints de monter d'un cran notre action intersyndicale en faisant appel à vous toutes et tous, pour vous-mêmes, et pour celles et ceux que vous représentez.

Il nous faut afficher notre détermination à défendre les dispositions de notre CCN, notre volonté à faire entendre à nos employeurs qu'il ne sera pas possible de brader nos conquits sociaux.

NOUS NE SOMMES PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT ET NOUS DEVONS, ENSEMBLE, CONTINUER A LE FAIRE SAVOIR !

Nos 5 organisations syndicales organisent, **pour répondre à toutes vos interrogations, en distanciel et en intersyndicale**, les Assemblées Générales suivantes :

Lundi 15 avril à 11h30

Jeudi 18 avril à 11h30

Jeudi 18 avril à 17h00

**Bloquez d'ores et déjà le créneau de votre choix.
Un QR Code de connexion sera très prochainement diffusé.**